

nation, étant les chefs délégués des divers services publics, groupes industriels, corporations et circonscriptions territoriales, sont tous, par le fait, de vrais ministres.

Ces ministres, que la monarchie parlementaire avait tant de peine à tenir d'accord, bien que leur nombre ne dépassât pas sept ou huit, maintenant au nombre de deux cent cinquante ou trois cents, nommés par tous les membres de leurs catégories respectives et perpétuellement révocables, forment, par leur réunion, une convention nationale, un conseil des ministres, un conseil d'état, une législature, une cour souveraine. Quant à leur accord, nonobstant la chaleur des délibérations, il est garanti par celui des intérêts mêmes qu'ils représentent.

D. — *Et qui garantit l'accord des intérêts?*

R. — Nous l'avons dit, leur pondération mutuelle.

D. — *Passez au budget des ministères?*

R. — Les dépenses des ministères sont de deux espèces, selon qu'elles font partie des frais généraux de la nation, ou qu'elles doivent être rapportées au service dont le ministre, ou député, est l'organe. Dans le premier cas, elles doivent être imputées au budget de l'État : telles sont les dépenses du Corps législatif lui-même, des monuments; dans le second elles tombent à la charge des groupes, corporations et circonscriptions territoriales : telles sont les dépenses des chemins de fer, le budget des communes, etc.

Cette distinction établie, on peut procéder au règlement.

*Justice.* — La hiérarchie judiciaire réduite à son expression la plus simple, le jury organisé pour le civil aussi bien que pour le criminel, les frais de justice se composent : 1° du traitement des juges, dirigeant les audiences et appliquant la loi; 2° de celui des organes du ministère public, chargés de surveiller par tout le pays l'observation des lois. La premier est à la charge des communes qui choisissent le juge; le second est porté au budget de l'État.

*Intérieur.* — Réuni, partie au ministère public, qui surveille mais n'administre pas; partie aux communes, partie à d'autres ministères.

*Police.* — A la charge des localités.

*Cultes.* — Néant. Plus d'Église, plus de temples. La Justice est l'apothéose de l'humanité. L'ancien budget des cultes passe au service sanitaire et à l'instruction publique.

*Instruction publique.* — Partie à la charge des localités, partie à la charge de l'État.

*Finances.* — Réuni à la Banque centrale.

*Perception de l'impôt.* — La création d'entrepôts publics dans les cantons et arrondissements pour la régularisation des marchés permettra de recevoir partout l'impôt ou la rente en nature, ce qui revient à dire en travail, de toutes les formes d'impôt la moins onéreuse, la moins vexatoire, celle qui se prête le moins à l'inégalité de répartition et à l'exagération des demandes.

Il est inutile de pousser plus loin ce détail. Chacun peut s'en donner le plaisir, et juger par soi-même, en faisant la critique du budget, ce qu'il adviendrait du gouvernement, dans une nation comme la France, si on lui appliquait ce grand principe, à la fois moral, gouvernemental et fiscal : Que la Justice et la liberté subsistent par elles-mêmes; qu'elles sont essentiellement gratuites, et qu'elles tendent dans toutes leurs opérations à supprimer leurs protecteurs comme leurs ennemis.

#### INSTRUCTION V.

Questions à l'ordre du jour.

D. — *Que feriez-vous le lendemain d'une révolution?*

R. — Inutile à répéter. Les principes de la constitution économique et politique de la société sont connus : il suffit.

C'est au peuple, à ses représentants, à faire leur devoir, en prenant conseil des circonstances.

La question du lendemain révolutionnaire a de tout temps préoccupé les vieux partis, dont toute la pensée est d'arrêter le *cataclysm*e, comme ils disent, *en faisant la part du feu*. C'est dans ce but qu'il a paru depuis six ans nombre de publications aristocratiques, catholiques, dynastiques, voire républicaines, dont les auteurs ne demandent pas mieux que de passer pour ennemis du despotisme et dévoués à la liberté. Il serait d'une grande innocence de prendre de pareils manifestes pour modèles, et de jouer aux programmes. Que le peuple se pénétre du sens et de la portée de ce mot, la *Justice*, et qu'il y tienne la main : voilà son lendemain révolutionnaire. Quant à l'exécution, l'idée étant acquise, l'exécution est infaillible.

D. — *Que pensez-vous de la dictature ?*

R. — A quoi bon ? Si la dictature a pour but de fonder l'égalité par des principes et des institutions, elle est inutile : il n'en faut pas d'autre que celle des 20 arrondissements de Paris appuyés par le peuple des 86 départements, et accomplissant son mandat en trois fois vingt-quatre heures. Si au contraire la dictature n'est à autre fin que de venger les injures du parti, de mettre les riches à contribution et de mater une multitude frivole, c'est de la tyrannie : nous n'avons rien de plus à en dire.

La dictature eut de tout temps, elle a plus que jamais la faveur populaire. C'est le rêve secret de quelques fous, l'argument le plus fort que la démocratie puisse fournir à la conservation du régime impérial.

D. — *Quelle est votre opinion sur le suffrage universel ?*

R. — Tel que l'ont fait depuis 89 toutes les constitutions, le suffrage universel est l'étranglement de la conscience publique, le suicide de la souveraineté du peuple, l'apostasie de la Révolution. Un pareil système de suffrages peut bien, à l'occasion, et malgré toutes les précautions

prises contre lui, donner au pouvoir un vote négatif, tel qu'a été le dernier vote parisien (1857) : il est incapable de produire une idée. Pour rendre le suffrage universel intelligent, moral, démocratique, il faut, après avoir organisé la balance des services et assuré, par la libre discussion, l'indépendance des suffrages, faire voter les citoyens par catégories de fonctions, conformément au principe de la force collective qui fait la base de la société et de l'État.

D. — *Quelle sera la politique vis-à-vis de l'étranger ?*

R. — Elle est très-simple. La Révolution doit faire le tour du monde : les peuples sont fonctions les uns des autres, de même que, dans l'État, les groupes industriels et les individus. Tant que l'équilibre ne sera pas fait sur le globe, la Révolution pourra se croire en danger.

D. — *La Révolution, supposée faite à Paris ou à Berlin, va-t-elle déclarer la guerre au monde entier ?*

R. — La Révolution n'agit point à la manière du vieux principe gouvernemental, aristocratique ou dynastique. Elle est le droit, la balance des forces, l'égalité. Elle ne fait acception ni de cités ni de races. Elle n'a pas de conquêtes à poursuivre, de nations à asservir, de frontières à défendre, de forteresses à bâtir, d'armée à nourrir, de lauriers à cueillir, de prépondérance à maintenir. Sa politique au dehors consiste à prêcher d'exemple. Qu'elle se réalise sur un point, et le monde la suit. La puissance de ses institutions économiques, la gratuité de son crédit, l'éclat de sa pensée, lui suffisent pour convertir l'univers.

D. — *L'antique société ne cédera pas sans résistance : quels sont les alliés naturels de la Révolution ?*

R. — Toute alliance de peuple à peuple est déterminée par l'idée ou l'intérêt qui le domine. Est-ce le capital qui gouverne ? nous avons l'alliance anglaise ; le despotisme ? nous avons l'alliance russe ; l'esprit dynastique ? nous avons les mariages espagnols et les guerres de succession. La Révolution a pour alliés tous ceux qui souffrent oppression

et exploitation : qu'elle paraisse, et l'univers lui tend les bras.

D. — *Que pensez-vous de l'équilibre européen ?*

R. — Pensée glorieuse d'Henri IV, dont la Révolution peut seule donner la vraie formule. C'est le fédéralisme universel, garantie suprême de toute liberté et de tout droit, et qui doit, sans soldats ni prêtres, remplacer la société chrétienne et féodale.

D. — *Le fédéralisme a peu de faveur en France : ne pourriez-vous rendre autrement votre idée ?*

R. — Changer les noms des choses, c'est transiger avec l'erreur. Quoi qu'en ait dit la prudence jacobine, le véritable obstacle au despotisme est dans l'union fédérative. Comment les rois de Macédoine devinrent-ils maîtres de la Grèce ? En se faisant déclarer chefs de l'amphictyonie, c'est-à-dire en se substituant à la confédération des peuples hellènes ? Pourquoi, après la chute de l'empire romain, l'Europe catholique ne put-elle se reformer en un seul état ? Parce que la pensée mère de l'invasion était l'indépendance, c'est-à-dire la négation de l'unité. Pourquoi la Suisse est-elle demeurée une république ? Parce qu'elle est, comme les États-Unis, une confédération. Qu'était la *Convention* elle-même ? Son nom le prouve, une assemblée de fédérés. Ce qui est vrai des états l'est, par une égale raison, des villes et districts d'un même état : le fédéralisme est la forme politique de l'humanité.

D. — *Que deviennent, dans cette fédération où la ville est autant que la province, la province autant que l'empire, l'empire autant que le continent, où tous les groupes sont politiquement égaux, que deviennent les nationalités ?*

R. — Les nationalités seront d'autant mieux assurées que le principe fédératif aura reçu une application plus complète. A cet égard, on peut dire que depuis trente ans l'opinion a fait fausse route.

Le sentiment de la patrie est comme celui de la famille, de la possession territoriale, de la corporation industrielle,

un élément indestructible de la conscience des peuples. Disons-même, si on le veut, que la notion de patrie implique celle d'indépendance et de souveraineté, en sorte que les deux termes, état et nation, sont adéquats l'un à l'autre et peuvent être considérés comme synonymes. Mais il y a loin de la reconnaissance des nationalités, à l'idée de les faire servir à certaines restaurations devenues inutiles, pour ne pas dire dangereuses.

Ce qu'on appelle aujourd'hui rétablissement de la Pologne, de l'Italie, de la Hongrie, de l'Irlande, n'est autre chose, au fond, que la constitution unitaire de vastes territoires, sur le modèle des grandes puissances dont la centralisation pèse si lourdement sur les peuples ; c'est de l'imitation monarchique au profit de l'ambition démocratique ; ce n'est pas de la liberté, encore moins du progrès. Ceux qui parlent tant de rétablir ces unités nationales ont peu de goût pour les libertés individuelles. Le nationalisme est le prétexte dont ils se servent pour esquiver la révolution économique. Ils feignent de ne pas voir que c'est la politique qui a fait tomber en tutelle les nations qu'ils prétendent aujourd'hui émanciper. Pourquoi donc faire recommencer à ces nations, sous le drapeau de la raison d'état, une épreuve faite ? La Révolution s'amuserait-elle, comme l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>, taillant et recoupant la Confédération germanique, à remanier des agglomérations politiques, à faire une Pologne, une Italie unitaires ? La Révolution, en rendant, par la pondération des forces et la balance des services, les hommes égaux et libres, exclut ces agglomérations immenses, objet de l'ambition des potentats, mais gages d'une insurmontable servitude pour les peuples.

D. — *Le principe dynastique a-t-il quelque chance de se relever ?*

R. — Il est certain que le monde n'a pas cru jusqu'ici que liberté et dynastie fussent choses incompatibles. L'an-

cienne monarchie française, en convoquant les états généraux, engagea la Révolution ; la constitution de 1791, imposée par l'Assemblée nationale, la charte de 1814, imposée par le Sénat, celle de 1830, corrigée par les 221, témoignent du désir qu'avait le pays de concilier le principe monarchique avec la démocratie. La nation trouvait à cela divers avantages : on conciliait, semblait-il, la tradition avec le progrès ; on satisfaisait aux habitudes de commandement, au besoin d'unité ; on conjurait le péril des présidences, des dictatures, des oligarchies. Lorsque en 1830 Lafayette définissait le nouvel ordre de choses une *monarchie entourée d'institutions républicaines*, il concevait ce que l'analyse nous a révélé, l'identité de l'ordre politique et de l'ordre économique. La vraie république consistant dans la balance des forces et des services, on se plaisait à voir une jeune dynastie tenir cette balance et en garantir la justesse. Enfin l'exemple de l'Angleterre, bien que l'égalité y soit inconnue, celui des nouveaux états constitutionnels, donnent un nouvel appui à cette théorie.

Sans doute l'alliance du principe dynastique avec la liberté et l'égalité n'a pas produit en France le fruit qu'on en attendait ; mais ce fut la faute du fatalisme gouvernemental : l'erreur fut ici commune aux princes et à la nation. Bien plus, quoique les partis dynastiques se soient montrés depuis 1848 peu favorables à la Révolution, la force des choses les y ramène ; et comme la France, dans toutes ses fortunes, a toujours aimé à se donner un Premier, à marquer son unité par un symbole, il y aurait exagération à nier la possibilité d'une restauration dynastique. Que de républicains nous avons entendus dire : Celui-là sera mon prince, qui arborera la pourpre de la liberté et de l'égalité ! Et ce ne sont ni les moins purs ni les moins intelligents ; il est vrai qu'ils n'aspirent pas à la dictature.

Toutefois il faut reconnaître que si le principe dynastique peut jouer encore quelque petit rôle, ce ne sera que

comme instrument de transition du régime politique au régime économique. Dès à présent, on ne saurait nier qu'il est considérablement amoindri. Le système constitutionnel, condition *sine qua non* de la royauté moderne, a détruit le prestige de la monarchie. Le chef couronné de l'état n'est plus un vrai roi, c'est un médiateur entre les partis. Que sera-ce, quand l'équilibre se produira de lui-même dans l'État par le fait de l'équilibre des forces économiques ? Les rois eux-mêmes ne se prennent plus au sérieux : ils ne sont plus la personnification de leurs peuples. La postérité des rois peut revenir, nous savons d'avance à quelles conditions, la royauté jamais. Elle n'est plus même un mythe : *Non datur regnum aut imperium in economiâ.*

D. — *Et du système parlementaire qu'augurez-vous ?*

R. — Malgré ses précédents équivoques, la bascule qui l'a déshonoré si longtemps tenant à des causes purement économiques, sa réapparition est inévitable. Le parlement est devenu une forme de la pensée française : il survivra à toutes les dynasties. La révolution économique, en constituant selon les vrais principes le pouvoir social, modifiera peut-être les mœurs parlementaires ; elle n'abrogera pas l'institution. Les langues et le génie des langues varient ; l'éloquence revêt des formes plus ou moins heureuses : la parole est inamovible comme la pensée.

D. — *Quel a été, jusqu'à présent, le plus grand acte de la Révolution ?*

R. — Ce n'est ni le serment du jeu de paume, ni le 4 août, ni la Constitution de 91, ni le jury, ni le 21 janvier, ni le calendrier républicain, ni le système des poids et mesures, ni le grand-livre : c'est le décret de la Convention du 10 novembre 1793, instituant le culte de la Raison. De ce décret est émané le sénatus-consulte du 17 février 1810, qui, en réunissant l'état du pape à l'empire, déchira pour toute l'Europe le pacte de Charlemagne.

D. — *Quel sera le plus grand acte de la Révolution dans l'avenir?*

R. — La démonétisation de l'argent, dernière idole de l'Absolu.

D. — *La République organisée selon les principes de l'économie et du droit, croyez-vous l'État à l'abri de toute agitation, corruption et catastrophe?*

R. — Assurément, puisque, grâce à la balance universelle, n'étant plus possible à âme qui vive de s'approprier, par violence ou par adresse, le travail d'aucun, le crédit et la force de tous, le prétexte, la cause et le moyen manquant à un 18 brumaire, à un 2 décembre, l'édifice politique ne peut plus s'écarter de la perpendiculaire : il est assis de niveau, il a conquis ce qui lui manquait auparavant, la stabilité.

D. — *L'humanité est avant tout passionnelle : que sera sa vie quand elle n'aura plus ni princes pour la mener à la guerre, ni prêtres pour l'assister dans sa piété, ni grands personnages pour entretenir son admiration, ni scélérats ni pauvres pour exciter sa sensibilité, ni prostituées pour assouvir sa luxure, ni baladins pour la faire rire de ses cacophonies et de ses platitudes?*

R. — Elle fera ce que dit la Genèse, ce que recommande le philosophe Martin dans *Candide*, elle cultivera son jardin. L'exploitation du sol, autrefois part de l'esclave, devenue le premier des arts comme elle est la première des industries, la vie de l'homme se passera dans le calme des sens et la sérénité de l'esprit.

D. — *A quand la réalisation de cette utopie?*

R. — Aussitôt que l'idée sera vulgarisée.

D. — *Mais comment vulgariser l'idée, si la bourgeoisie demeure hostile; si le peuple, abruti par la servitude, plein de préjugés et de mauvais instincts, reste plongé dans l'indifférence; si la chaire, l'académie, la presse, vous calomnient; si les tribunaux sévissent; si le pouvoir*

*met la sourdine? Pour que la nation devint révolutionnaire, il faudrait qu'elle fût déjà révolutionnée. Ne devons-nous pas en conclure, avec les vieux démocrates, que la Révolution doit commencer par le gouvernement?*

R. — Tel est en effet le cercle où semble tourner le progrès, et qui sert aujourd'hui de prétexte aux entrepreneurs de réformes purement politiques : « Faites d'abord » la Révolution, disent-ils; après quoi tout s'éclaircira. » Comme si la Révolution elle-même pouvait se faire sans idée! Mais rassurons-nous : de même que le manque d'idées fait perdre les plus belles parties, la guerre aux idées ne sert qu'à pousser la Révolution. Ne voyez-vous pas déjà que le régime d'autorité, d'inégalité, de prédestination, de salut éternel et de raison d'état, devient chaque jour, pour les classes nanties, dont il torture la conscience et la raison, plus insupportable encore que pour la plèbe dont il fait crier l'estomac? D'où nous concluons que le plus sûr est de nous en tenir au mot du fou royal : *Que ferais-tu, sire, si, quand tu dis oui, tout le monde disait non?* Faire accoucher de ce *Non* la multitude, c'est tout le travail du bon citoyen et de l'homme d'esprit.

D. — *Renoncez-vous à l'insurrection, le premier des droits, le plus saint des devoirs?*

R. — Je ne renonce à rien : je dis qu'il est absurde de mettre dans une constitution politique une garantie qui manque toujours à l'heure où on la réclame. Quand les idées sont levées, les pavés se lèvent d'eux-mêmes, à moins que le gouvernement n'ait assez de bon sens pour ne les pas attendre.

D. — *Quoi de la tyrannie et du tyrannicide?*

R. — Nous en parlerons ailleurs : ce n'est pas matière de catéchisme.

D. — *Mais quoi! si tant d'intérêts menacés, tant de convictions froissées, tant de haines allumées, avaient enfin le courage de vouloir résolument ce qu'ils veulent,*

*l'extinction de la pensée révolutionnaire, ne se pourrait-il que le droit fût définitivement vaincu par la force?*

R. — Oui, si!... Mais ce si est une condition impossible. Il faudrait pour cela arrêter le mouvement de l'esprit humain. Vous trouverez, quand vous voudrez, quatre fripons qui se concerteront pour un coup de bourse; je vous défie de former une assemblée qui décrète le vol. De même vous pouvez, par les lois sur la presse, défendre telle et telle discussion : vous ne décréterez jamais le mensonge.

Contre toutes les forces de la réaction, contre sa métaphysique, son machiavélisme, sa religion, ses tribunaux, ses soldats, il suffirait, en désespoir de cause, de la protestation qu'elle porte avec elle. La même humanité a produit, en temps divers, la conscience religieuse et la conscience libre. N'est-ce pas l'émigration qui en 1814 ramena la liberté? Tout de même, si nous manquions à notre tâche, les conservateurs d'aujourd'hui seraient les révolutionnaires de demain. Mais nous n'en sommes pas réduits là; l'idée fait son chemin, et le droit sanctionnateur et vengeur ne paraît pas près de s'éteindre au cœur des hommes.

---

## APPENDICE.

---

### NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

Note (A), page 21.

LA RAISON D'ÉTAT. — Il a paru au commencement de cette année, sous le titre d'*Histoire de la raison d'Etat*, un remarquable ouvrage de M. FERRARI, ancien professeur à l'université de Strasbourg, aujourd'hui membre du parlement de Turin. Comme tout ce qui sort de la plume de M. Ferrari, cette publication ne pouvait manquer d'attirer d'abord les regards des maîtres de la publicité. Mais telle est de nos jours la dissipation des esprits, chez ceux-là mêmes qui font métier d'informer le public, telle est la fatigue des âmes, que ce livre, qui pouvait fournir à une critique sérieuse les plus instructives leçons, ne paraît pas même avoir été compris. La curiosité contemporaine effleure tout, gâte tout, croit savoir les choses parce qu'elle les nomme, et n'aboutit, par son impertinent babillage, qu'à épaissir de plus en plus l'ignorance. Nous ressemblons à ces étudiants de *quatorzième année*, qui connaissent les noms de leurs professeurs, leur histoire anecdotique, les titres de leurs ouvrages, le programme des cours et les conditions du doctorat, mais qui ne savent rien à fond de la matière des études, et qu'il serait plus dangereux de consulter que leurs portières. Nous crions contre la servitude de la presse, et nous avons mille fois raison : mais, parmi les directeurs de l'opinion que le régime impérial a laissés vivre, combien y en a-t-il qui soient dignes de tenir une plume?

M. Ferrari, dont les opinions, en ce qui touche la philoso-

phie de l'histoire, ne sont qu'à moitié les nôtres, nous dira si nous avons saisi sa véritable pensée. Nous ne connaissons pas, parmi les écrivains contemporains, d'homme plus hardi de conception, plus révolutionnaire d'allures, plus dévoué à la liberté et au droit que M. Ferrari; il est peu d'écrits dont la lecture nous ait autant profité que les siens, et nous n'avons jamais éprouvé d'affection plus franche que la sienne. Comment serions-nous embarrassé pour lui dire, toute amitié sauve, notre opinion sur un livre dont plusieurs passages s'adressent évidemment à nous, et que nous pourrions même considérer comme ayant été fait, en grande partie, en vue du nôtre?

M. Ferrari a vu, comme nous, que le fait capital de la politique et de l'histoire est l'*instabilité* des états. Comme nous aussi, il assigne pour cause immédiate de cette instabilité la *raison d'état*. Mais là s'arrête notre accord. Qu'est-ce qui motive la raison d'état? D'où vient-elle? Qu'exprime-t-elle? Que veut-elle? Est-elle, comme nous le soutenons, le résultat d'une fausse hypothèse qui, mettant l'État en contradiction avec lui-même, détermine *a priori* sa chute; ou bien, comme le veut M. Ferrari, a-t-elle son principe dans une nécessité naturelle, invincible, supérieure à la liberté et à la Justice? Toute la question est là. Dans le premier cas, le règne de la raison d'état est purement transitoire, une sorte de préparation au règne du droit pur, qui commence le jour où l'antique préjugé, qui soutenait seul la raison d'état, s'évanouit devant la science. Dans le second cas, le monde est livré à une agitation incoercible, sans but assignable comme sans remède.

Sur le principe même de la raison d'état, M. Ferrari ne s'explique pas. Il ne va pas si loin que Machiavel et Aristote, qui la voyaient naître, cette raison d'état, de l'inégalité des fortunes. Sur ce point notre auteur bat en retraite, et se borne à considérer la raison d'état comme l'expression d'une nature occulte, inéluctable, antérieure et supérieure à toute idée de Justice, contre laquelle par conséquent tout ce que l'on entreprendrait au nom du Droit, serait au fond contre le Droit.

« Ce n'est pas, dit-il, la Justice qui fonde les royaumes, ni la vertu qui distribue les couronnes; le crime peut présider à l'origine des empires, l'imposture crée parfois de vastes religions, et une évidente iniquité fait souvent paraître et disparaître les états, comme si le mal était aussi

« nécessaire que le bien. Une NATURE indifférente à Dieu et à Satan explique seule les libertés, les servitudes, les partis, les guerres, les révolutions, les sectes qui les enfantent et celles qui les résolvent; seule elle dispense les caractères, les passions, l'énergie, toutes les forces qui enchaînent la fortune à la suite de ses élus. Le drame des principes n'arrive qu'*après*, comme une œuvre fictive, capricieuse et changeante. »

En deux mots, le point de départ de la philosophie de M. Ferrari est un mystère, qu'il ne cherche pas à expliquer. Au-dessus et en dehors du monde de l'idée, et antérieurement à l'idée; au-dessus et en dehors du monde du droit, et antérieurement au droit, M. Ferrari proclame, il le dit ailleurs, le monde de la FORCE. A l'exemple de ses compatriotes Vico et Machiavel, à l'exemple de Bossuet et d'Aristote, du christianisme et du polythéisme, il débute, dans la genèse de l'histoire, en posant, comme premier chaînon des évolutions de l'Humanité, tout ce qu'il y a de moins philosophique, un fait divin. Une puissance supérieure, inaccessible à l'observation et à l'analyse, mène le monde : appelez-la *Destin*, *Providence*, *Nature*, *Loi des sphères*, ou *Force* pure, le nom n'y fait rien. Cette puissance, absolue comme l'Absolu, exerce sur l'Humanité une action souveraine, qui tient du miracle, et avec laquelle on ne discute pas. Il faut qu'il en soit ainsi, observe l'historien de la raison d'état, puisque les phénomènes qui composent notre histoire, considérés dans leur ensemble et dans leur détail, sont ce qu'il y a de plus subit, de plus imprévu, de plus contradictoire, de plus affranchi des considérations humaines de bien et de mal, de juste et d'injuste, de mérite et de dé mérite, de vérité et de mensonge, d'idéalité et de misère. Et, comme tous les mystiques, dont la philosophie consiste à nier toute espèce de philosophème, M. Ferrari s'applique à démontrer, par un immense appareil de faits, que rien autre chose que cette *Nature*, à la fois toute-puissante et indifférente, ne peut rendre raison de l'histoire, ce qui revient à dire qu'en principe les faits de l'histoire ne sont explicables qu'à la condition d'être inexplicables. Conclure le surnaturel de l'incompris, faire intervenir les dieux pour dénouer le drame humain, fut de tout temps le procédé des poètes, à qui le miracle semble toujours plus beau que la simple et parfois triviale vérité. Telle est la phi-